



# LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Compte-rendu



32  
PARTICIPANTS

CONSEILS DE  
QUARTIERS

à Seysses



24 avril 2024

### Aujoulets-Couloume (1)



En préambule, Jérôme Bouteloup, Maire de Seysses, et l'ensemble des élus remercient les Seysois présents pour cette deuxième édition des conseils de quartiers. Il souligne l'importance de ces rencontres pour échanger et écouter les attentes des habitants, favorisant ainsi la participation citoyenne et renforçant la proximité. Ces réunions permettent de répondre aux questions en toute transparence et d'assurer une présence attentive sur le terrain. Convaincu de leur rôle dans le renforcement du lien social et le développement de la commune, il encourage chacun à s'exprimer librement et à partager ses idées et préoccupations, contribuant ainsi à façonner l'avenir de Seysses. Il précise que ces conseils sont ouverts à tous, bien que chaque réunion se concentre sur un territoire spécifique.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et à l'Implication Citoyenne, indique que ces conseils sont inscrits dans la Charte de la Démocratie Participative, ce qui a valu à la commune de recevoir un prix à l'Assemblée nationale en novembre 2023, reconnaissant notre initiative pour favoriser la participation citoyenne. Elle rend hommage aux Seysois dont l'implication a permis cette distinction.

L'objectif de cette soirée est de présenter le bilan des réalisations depuis le dernier conseil de quartier en 2023, d'exposer les actions en cours et les perspectives, tout en laissant une large place aux échanges. Avant la présentation du Maire axée sur le quartier Les Aujoulets - Couloume, une vidéo de six minutes retrace les actions réalisées depuis 2020 dans toute la commune.

En conclusion, Jérôme Bouteloup insiste sur l'intérêt de signaler les problèmes quotidiens à la mairie sans attendre ces conseils. Il invite les Seysois à participer tout au long de l'année en déposant des questions ou des propositions via la boîte à idées ou l'adresse mail dédiée : [democratieparticipative@mairie-seysses.fr](mailto:democratieparticipative@mairie-seysses.fr).



# LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Compte-rendu



### Aujoulets-Couloume (1)

Ensemble, élus et citoyens continuons à construire notre ville toujours plus dynamique, solidaire et accueillante.

À l'issue des présentations et après 2 heures de temps d'échanges, les thématiques suivantes sont les plus récurrentes : URBANISATION - ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ - MOBILITÉS - CIVISME

#### Question (Q) :

#### Réponse (R) :

##### Thème : Urbanisation

**(Q) :** Une rumeur indiquerait qu'il allait y avoir un changement prévu dans le PLU par rapport à la surface constructible sur les terrains des Aujoulets et que l'augmentation de la superficie habitable allait pouvoir se faire... ?

**(R) :** Il sera bientôt possible d'étendre la superficie habitable des constructions de 50 mètres carrés dans toute la commune. La consultation est actuellement en cours et cette mesure devrait être mise en œuvre d'ici la fin de l'année.

Il est important de souligner que la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) impose de nouvelles contraintes aux collectivités en visant à terme un objectif de zéro artificialisation nette. Cela implique une limitation stricte des nouvelles constructions.

##### Thème : Environnement

**(Q) :** Les feux dans les jardins sont très présents avec beaucoup de particules qui volent et risquent d'incendie assez important...

**(R) :** Nous avons largement diffusé l'information concernant les feux, que ce soit par des publications, sur notre site et dans l'Écho du Binos. Les règles sont claires : il est strictement interdit de brûler des déchets verts ou tout autre matériau ! Si vous observez cette pratique dans un jardin, nous vous encourageons vivement à le signaler. N'hésitez pas à contacter la gendarmerie ou la police municipale. Récemment, un incendie s'est déclaré à proximité du Pastissé, nécessitant l'intervention des pompiers. Ce type de comportement doit être sanctionné car il est non seulement interdit mais aussi dangereux.

**(Q) :** Les riverains notamment chemin de Couloume rejettent toujours les effluents dans les fossés ?

**(R) :** Pour tous les nouveaux permis, il est strictement interdit de rejeter des effluents dans les fossés, une mesure rendue officielle par un arrêté municipal. En collaboration continue avec Réseau 31, nous étudions les options d'épandage appropriées. Les constructions anciennes bénéficiaient de dérogations, mais cette pratique n'est désormais plus autorisée. Cependant, si vous détectez une odeur de pollution, cela pourrait indiquer un dysfonctionnement du système de filtration de votre fosse septique. Nous vous encourageons à signaler tout problème afin que des contrôles puissent être effectués pour assurer la conformité. À ce jour, aucun cas de pollution n'a été constaté.



# LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Compte-rendu



### Ajoulets-Couloume (1)

**(R) :** Lors du conseil de quartier de 2023, deux questions ont été soulevées concernant les micro-stations : la première portait sur la possibilité de groupement de commandes avec le SIVOM pour obtenir des prix plus compétitifs, tandis que la seconde concernait le financement des micro-stations par le SIVOM et la contrepartie via le paiement de l'eau et de l'assainissement. Après une analyse approfondie, il a été conclu que ces propositions ne sont pas juridiquement réalisables.

### Thème : Sécurité

**(Q) :** Tout d'abord merci pour les éclairages c'est vrai qu'ils viennent d'être installés, il y en a trois, quatre chemin de la bourdasse. Dans ce même chemin, il y a eu aussi la rénovation du chemin pour moitié, l'autre va être réaliser plus tard, en tout cas c'est un plus. Il y a quand même encore un problème énorme en terme de sécurité sur ce chemin qui débouche sur la route de Saint-Lys. C'est hyper dangereux. Vous aviez parlé de racheter une partie de terrain qui gêne pour agrandir la visibilité ?

**(R) :** Nous nous réjouissons lorsque les travaux avancent, même si les processus peuvent être longs, notamment pour l'éclairage public géré par le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne).

La dangerosité de l'intersection entre le chemin de la Bourdasse et la route de Saint-Lys est bien documentée, mais la configuration de visibilité ne pourra pas être améliorée sans possession du terrain. Une étude est en cours avec le Muretain Agglo pour évaluer la faisabilité des aménagements nécessaires sur cette voie. Cependant, nous envisageons de remplacer la chicane actuelle près de la salle festive par un plateau ralentisseur afin de réduire la vitesse et de sécuriser la sortie, tout en tenant compte des besoins des bus scolaires. Avant d'entamer des études coûteuses, il est essentiel d'avoir une vue d'ensemble.

À titre d'exemple, le plateau sur la route de Toulouse dans le quartier Château d'eau Saudrune a récemment été installé après une procédure de neuf mois, pour un coût de 30 000 €. Il est crucial de noter que les études prennent du temps, surtout pour la rénovation des nombreuses infrastructures routières. C'est pourquoi elles sont menées de manière efficace, en analysant toutes les problématiques territoriales pour établir des priorités en fonction des coûts importants associés. Ce dossier nécessitera une coordination avec tous les intervenants concernés pour assurer la sécurité, car la route de Saint-Lys représente l'une des voies les plus dangereuses de la commune. Le Département a été alerté, étant donné que cette route est sous sa responsabilité, afin de trouver une solution appropriée.

En conclusion, il est primordial de hiérarchiser les axes sensibles afin de prendre des décisions éclairées en tenant compte des contraintes financières.



# LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Compte-rendu



### Aujoulets-Couloume (1)

**(Q) :** Sur le chemin de la bourdasse il y a désormais, beaucoup de véhicules qui passent et qui ne passaient pas avant. Il coupe pour rejoindre la route de Plaisance, ça devient très dangereux ?

**(R) :** Si le code de la route était respecté de manière stricte, ces situations ne se présenteraient pas. Malheureusement, lorsqu'un chemin est rénové, il arrive parfois que la vitesse augmente, ce qui est regrettable. La question de la déviation sera abordée, notamment avec le Département, dans le but de réguler le flux de véhicules.

C'est un dossier complexe qui nécessitera du temps. Dans tous les cas, des contrôles renforcés seront effectués. Les incivilités routières sont aussi préoccupantes que celles observées lors des feux dans les jardins ! Il est crucial que chacun d'entre nous agisse en signalant les problèmes et en répondant rapidement. Une réunion sera organisée dès que des propositions pourront être discutées.

**(Q) :** Autoroute chemin de Couloume : les voitures, les camions, les livreurs, les bus passent très vite... Pourrait-on mettre des panneaux ou marquage au sol ?

**(R) :** Ce sujet a été abordé lors du conseil de quartier qui s'est tenu hier. L'ajout de panneaux de signalisation pose la question de la pollution visuelle et de leur efficacité potentielle. Le marquage au sol représente une alternative pour apaiser la vitesse. Certaines rues de la commune en ont déjà bénéficié. Actuellement, les services réfléchissent à généraliser ce marquage sur l'ensemble du territoire communal, en respectant la réglementation spécifique selon les zones (rue, chemin, route, zone résidentielle...). Cette initiative vise à apaiser la vitesse et à responsabiliser les conducteurs.

La police municipale effectue régulièrement des contrôles de vitesse. En plus de ces missions, les agents assurent la sécurisation des entrées et sorties des trois écoles et du collège, où des incivilités sont également observées.

Pour compléter ces informations, voici quelques chiffres : 21 contrôles ont été réalisés en plus de ceux effectués par la gendarmerie, 23 verbalisations pour stationnements gênants ou abusifs, 5 interventions pour des individus suspects, et 5 véhicules mis en fourrière.

Ces procédures administratives sont souvent complexes. En parallèle, il y a eu 2 atteintes à personnes, 8 tapages nocturnes et 11 autres incidents divers. Les amendes ne sont pas des recettes pour la collectivité ; elles sont appliquées lorsque elles s'avèrent nécessaires, privilégiant la pédagogie sur le terrain.

Notre commune est en moyenne cinq fois plus grande que les communes voisines, ce qui entraîne cinq fois plus de défis comme les problèmes de vitesse, d'incivilités, d'incendies, et de civisme, notamment dans des zones telles que les Aujoulets, la route de Toulouse, la route d'Ox, la route de Labastidette, le centre-ville, la route de Muret, ainsi que la zone Segla et la Saudrune. Bien que l'idéal serait d'avoir plus d'agents pour améliorer notre réactivité, les contraintes budgétaires limitent actuellement les recrutements.



# LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Compte-rendu



### Ajoulets-Couloume (1)

**(R) :** Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts, et lors du dernier conseil municipal, nous avons créé un quatrième poste de policier municipal sans augmenter la masse salariale, par un effet de glissement de poste. Il est à noter que les procédures administratives et réglementaires sont souvent longues et demandent du temps aux policiers municipaux. Si vous constatez des problèmes, n'hésitez pas à contacter la mairie pour les faire remonter. Les patrouilles nocturnes et les contrôles aléatoires se poursuivent jusqu'à 1 heure du matin dans toute la commune. Il est également important de rappeler que la gendarmerie comptait 40 gendarmes lorsque la maison d'arrêt a été implantée à Seysses. Aujourd'hui, ils sont une vingtaine pour couvrir 20 communes tout en ayant la gestion de la prison. Par conséquent, il est difficile de compenser le manque de ressources humaines, mais nous nous efforçons d'optimiser notre efficacité.

Vos retours sont essentiels pour améliorer la qualité de vie.

#### Thème : Mobilités

**(Q) :** Un cheminement doux piéton vélo pour aller au centre-ville ?

**(R) :** Il sera difficile d'aménager des cheminements doux depuis les Ajoulets jusqu'au centre-ville, mais nous allons sécuriser la Route de Saint-Lys dans la partie densifiée des Ajoulets en deux phases : une première phase en direction de Saint-Lys et une seconde depuis l'entrée des Ajoulets vers la salle festive. Dès que les études seront terminées, nous devons décider ensemble par quelle phase commencer. Nous travaillerons progressivement à sécuriser cette zone, mais nous n'avons pas l'ambition d'étendre ces aménagements jusqu'au centre-ville par la route de Saint-Lys. Nous envisageons plutôt de rejoindre le chemin du Massonné, qui connaît beaucoup moins de trafic et d'ensuite, par un effet domino, sécuriser également cet axe.

**(Q) :** Est-ce qu'il y a des projets au niveau du chemin du Massonné ?

**(R) :** Au niveau du chemin du Massonné, nous avons déjà amélioré l'entrée. Actuellement, le réseau REV (Réseau Espace Vélo), soutenu par le Département, devrait commencer à partir du chemin du Massonné, suivant le canal Saint-Martory jusqu'à Frouzins, puis la liaison sera prise en charge par Toulouse Métropole jusqu'à Basso Cambo. Le projet REV fait l'objet d'une réunion d'information organisée par le Conseil départemental le 2 mai à la salle des fêtes.

Initialement prévu pour 2025, le projet REV risque d'être repoussé à 2027 en raison des contraintes budgétaires auxquelles le Département est confronté. Du côté du canal Saint-Martory, où il y a de nombreuses maisons, le Département cherche à trouver des solutions avec les propriétaires, et des discussions sont encore en cours à ce sujet. Nous sommes également en train de travailler sur l'aménagement de ce canal jusqu'à la route de Labastidette.



# LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Compte-rendu



### Aujoulets-Couloume (1)

**(R) :** Par ailleurs, un plateau en "Y" a été installé pour limiter la vitesse sur la route de Labastidette. Au cours des deux dernières années, nous avons réfléchi à l'aménagement de différentes parties de la commune, notamment aux Aujoulets, au chemin du Massonné, à la route d'Ox, ainsi qu'à tous les endroits où il manque de trottoirs et de pistes partagées (vélo/piéton) . Cette étude vise à définir les priorités en tenant compte de l'état des routes, des besoins en infrastructures et des problèmes de sécurité.

**(Q) :** Je vais continuer sur ces histoires de cheminements doux : je suis toujours à pied et je suis frappé par le fait qu'il n'y ait aucun chemin qu'on puisse prendre pour courir ou randonner...

**(R) :** Nous sommes conscients de cette réalité que nous cherchons à améliorer. La création de ce cheminement mixte piéton/cycliste vise à renforcer la mobilité dans notre commune. Par ailleurs, il existe déjà un cheminement doux reliant le parc au parking de Paul Langevin jusqu'au lac Lamartine, en passant par Roques et Frouzins. Ce parcours a été officiellement validé par le Muretain Agglo, qui en a la compétence. Les panneaux définitifs seront installés par le département routier le long de cet itinéraire. Deux autres chemins sont également en cours de labellisation, bien que nous ne puissions pas tout réaliser simultanément. Au total, la ville compte ainsi trois chemins aménagés.

Il est important de noter que, dans ce type de projet, certains passages traversent des propriétés privées et ne sont pas sur le domaine public. Par conséquent, nous devons engager des discussions avec les propriétaires pour obtenir les conventions nécessaires, ce qui prend du temps.

### Thème : Civisme

**(Q) :** À côté des abribus, il y a plein de vêtements et autres, une vraie déchetterie... se sont des gens du coin... Pourrait-on mettre un système de vidéosurveillance ? Vous aviez dit l'an dernier que ça allait venir, où en êtes-vous ?

**(R) :** Le dépôt sauvage est strictement interdit et passible de sanctions, c'est un acte d'incivilité flagrant. Concernant les abribus et les chemins de Couloume et de la Bourdasse, deux agents assurent régulièrement leur tournée, ce qui est crucial car le laisser-aller avec les déchets peut transformer ces lieux en véritables décharges. Généralement, dès que des déchets s'accumulent pendant 2 jours, nos agents interviennent pour les retirer. Mais pourquoi de telles pratiques ? C'est une question majeure à laquelle nous faisons face, qui dépasse largement les frontières de Seysses et se retrouve dans de nombreuses autres communes. À titre d'exemple, une personne ayant déposé des déchets dans un champ a été identifiée et condamnée à une amende de 1500 €. Ces comportements sont consternants car le nettoyage de ces déchets engendre des coûts considérables pour la collectivité, mais nous avons fait le choix de réagir rapidement pour éviter que ces sites ne deviennent des points récurrents de dépôt sauvage.



# LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Compte-rendu



### Ajoulets-Couloume (1)

**(R) :** En ce qui concerne la vidéo protection, je tiens à souligner la différence entre vidéo protection et vidéosurveillance, car c'est une précision importante. À Seysses, nous aurons de la vidéo protection. Ce projet progresse et comme tous les dossiers, il a fait l'objet d'une analyse approfondie des besoins.

Les études relatives à la vidéo protection ont débuté il y a près de 2,5 ans. Les procédures sont longues. Un diagnostic a été réalisé avec un gendarme de Toulouse, qui s'est déjà déplacé deux fois à Seysses sans que cela n'aboutisse. Cette personne fait partie de la commission qui nous autorise ou non à utiliser ce dispositif. La gendarmerie a recommandé les lieux et les implantations pour ce système de vidéo protection, permettant ainsi d'identifier toute personne entrant et sortant de Seysses.

À la suite du diagnostic et des recommandations des experts, différents points stratégiques ont été identifiés, incluant toutes les entrées de la ville, le centre-ville et le parc de la Bourdette. Une deuxième phase sera consacrée aux écoles.

Pour votre parfaite information, un premier appel d'offres en groupement de commandes a été infructueux, ce qui nous a conduits à en lancer un nouveau. Cela nous a permis d'ajuster nos besoins avec davantage de caméras pour un coût légèrement supérieur, en raison notamment de la situation géopolitique internationale. La prévision de déploiement de la phase 1 devrait être réalisée d'ici la fin de l'année. Enfin, seule la gendarmerie sera habilitée à consulter les vidéos en cas de besoin.

### Thème : Divers

**(Q) :** Hier j'avais rendez-vous à la banque pendant des obsèques, je n'ai pas pu me garer... D'ailleurs pour se garer côté crédit agricole lorsqu'on arrive il faut faire une manœuvre en reculant. Les gens qui arrivent de la route de Toulouse arrivent très vite ?

**(R) :** Pour le centre-ville, lorsqu'il y a des enterrements à l'église, il y a parfois une forte affluence de voitures... Avant la rénovation de la place, le stationnement posait également problème. Il est important de souligner qu'il y a désormais autant, voire plus, de places disponibles qu'auparavant, à l'exception des stationnements anarchiques autour de l'église. Sans cette rénovation, il aurait été nécessaire d'interdire la circulation autour de l'église en raison de la fragilité des fondations en fagot, entraînant des problèmes structurels.

Ensuite, il y a le parking du presbytère qui reste souvent sous-utilisé malgré sa taille modeste. Nous avons envisagé la faisabilité de parkings souterrains, mais leur réalisation s'est avérée trop complexe et coûteuse voire impossible pour être mise en œuvre.

Concernant les parkings en épi, se garer en marche arrière, tout comme s'arrêter à un stop est conforme au code de la route.



# LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Compte-rendu



### Ajoulets-Couloume (1)

**(Q) : La taxe GEMAPI n'est pas obligatoire partout pourquoi c'est appliqué à Seysses ?**

**(R) :** La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence des collectivités territoriales en France, qui vise à gérer et protéger les milieux aquatiques, ainsi qu'à prévenir les risques d'inondation. Elle englobe des actions telles que l'entretien des cours d'eau, la restauration des écosystèmes aquatiques, et la gestion des ouvrages de protection contre les inondations.

Cette compétence est gérée par le Muretain Agglo et à ce titre la commune de Seysses comme toutes les communes membres doivent s'en acquitter.

Malheureusement, les conditions climatiques actuelles ne présentent pas une diminution de cette taxe.

En conclusion, le maire remercie infiniment tous les participants pour la qualité des échanges et pour leur présence et engagement pour la commune. Il encourage vivement les Seyssois à continuer à partager leurs idées via « la Boîte à Idées », y compris pour proposer de nouvelles implantations de « boîtes à livres » comme mentionné durant la soirée :



Ils peuvent également s'exprimer par courriel à l'adresse : [democratieparticipative@mairie-seysses.fr](mailto:democratieparticipative@mairie-seysses.fr).

Leur avis et leur retour sont indispensables pour la municipalité et les élus. C'est pourquoi il les invite à compléter le formulaire d'évaluation de cette réunion, disponible sous le titre "Votre avis nous intéresse" afin que nous puissions nous améliorer grâce à vos contributions.

Il est essentiel que les problèmes rencontrés au quotidien soient signalés rapidement, sans attendre les Conseils de quartier, en contactant directement l'accueil de la mairie au : 05 62 11 64 64.

Pour toute question d'ordre personnel, nous nous engageons à vous apporter une réponse individuelle.

Cette rencontre se clôture de manière conviviale, dans le but de continuer nos échanges constructifs





# LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Compte-rendu

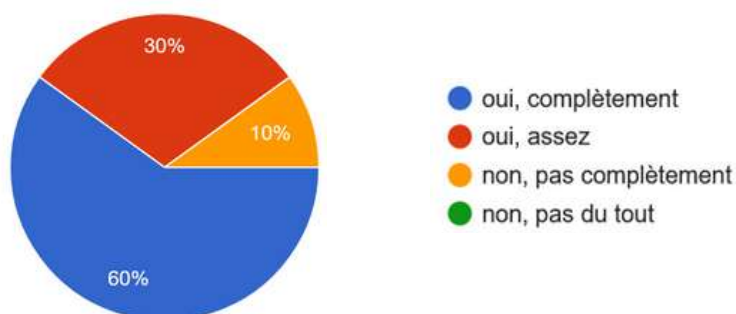


### Ajoulets-Couloume (1)

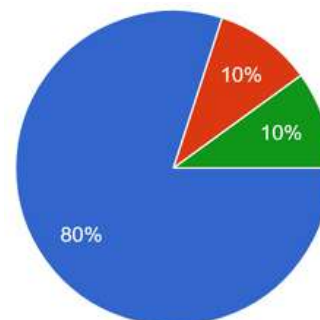
Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

#### Retour sur l'évaluation

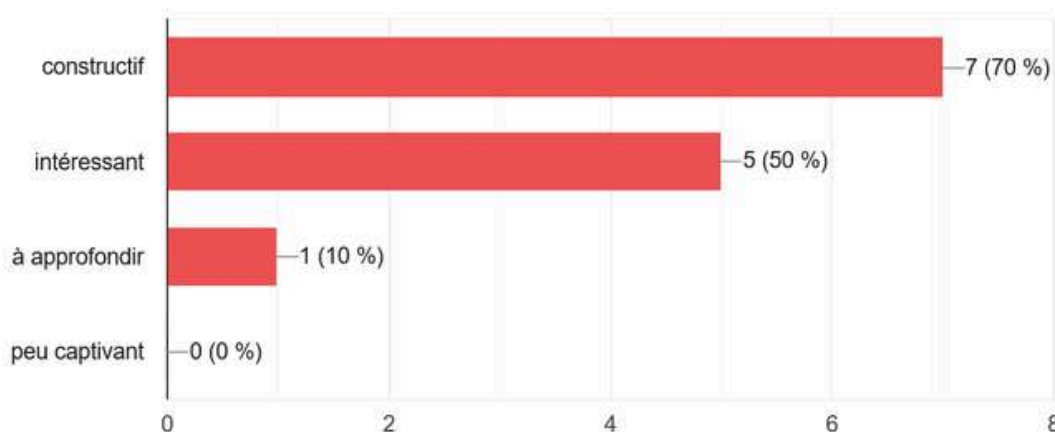
3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?



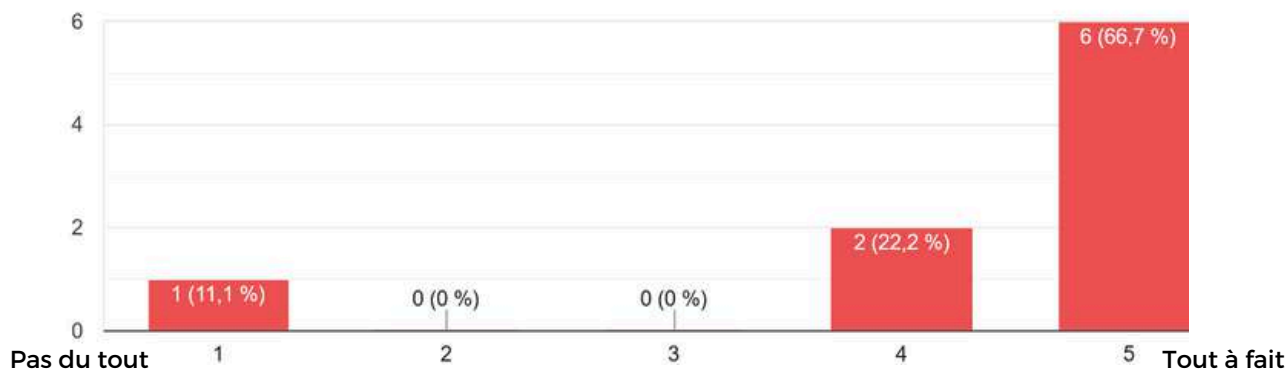
4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :



6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?





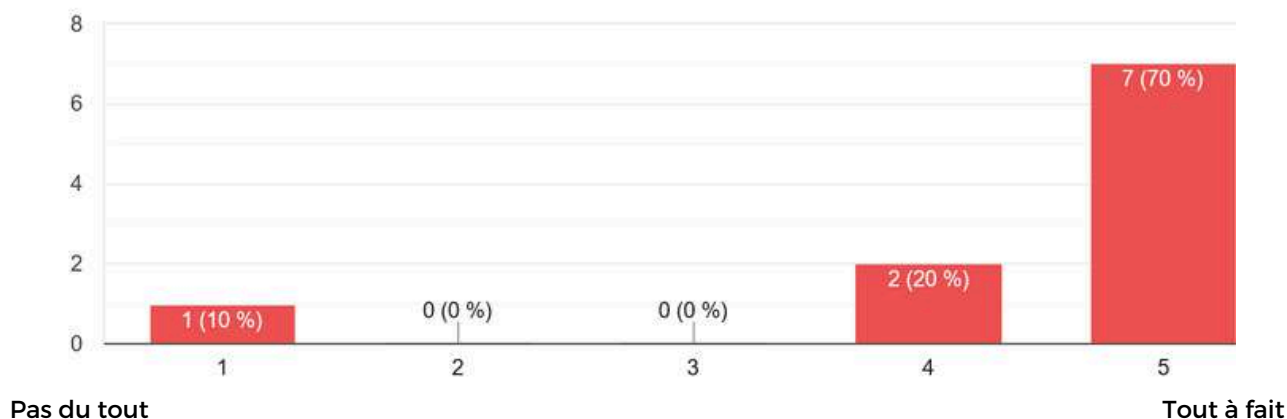
# LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Compte-rendu

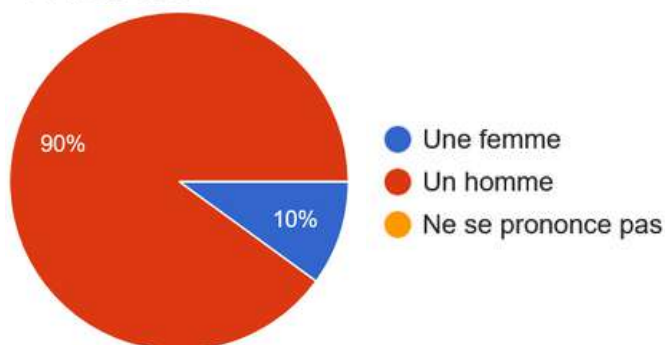


### Ajoulets-Couloume (1)

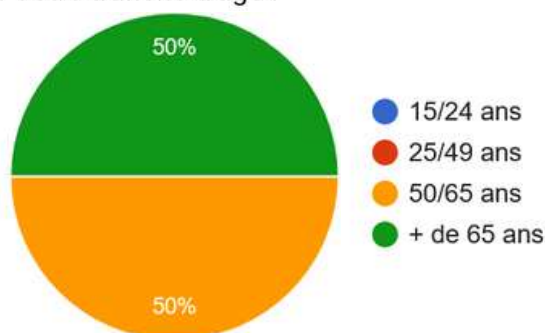
Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?



7. Vous êtes :



8. Votre tranche d'âge :



### Retour sur "les verbatims": Expression des participants

#### • Qu'avez-vous pensé de cette soirée ?

- Intéressante
- Très intéressant. Des échanges respectueux et transparents.
- Très bon dialogue de M. le maire
- À approfondir
- Intéressante
- Soirée intéressante
- Utile
- Socialement intéressante

#### • Souhaitez-vous écrire un commentaire ou une suggestion concernant les conseils de quartier ?

- Il faudrait que les participants puissent faire part de leur proposition d'idées.
- Développer un peu plus les orientations et projets du quartier et de la commune.
- Élargir l'information aux grands projets de la commune avec d'avantage de détails et précisions. Plus de concret et de décisions sur les questions posées.